



## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2016314	Date d'inspection Le 17 novembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 2		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Adresse 26 rue du Parc Bouctouche NB E4S 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est présente sur les lieux afin de réaliser une inspection de surveillance.
Le ratio a été respecté tout au long de la visite.
Lors de l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés : -Affichage des documents requis dans un endroit bien visible de l'établissement -Dossiers des enfants complets et conformes -Consentements signés présents dans les dossiers des enfants -Dossiers d'incidents à jour -Planification des activités quotidiennes -Aire de jeu intérieure sécuritaire et conforme -Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure en bon état

Lors de la visite, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants prendre leur collation, puis jouer librement à l'intérieur.

original signé par <u>Stephanie Hickey</u>	Date <u>Le 13 novembre 2025</u>
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par <u>Denise Cormier</u>	<u>Le 13 novembre 2025</u>
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date